



Carte de self

publié le 22/01/2020

À l'attention des parents d'élèves

Information sur la carte de self

Depuis le 8 janvier 2018, l'accès au self se fait par l'utilisation d'une carte magnétique. Cette carte est distribuée à tous les élèves demi pensionnaires et est valable tout le long de la scolarité soit de la 6ème à la 3ème.

Pour les élèves externes qui déjeunent au collège, celle-ci leur sera donnée par le service gestion.

Elle est gratuite pour tout élève rentrant au collège, mais son remplacement pour dégradation ou perte sera payant. Le coût de remplacement est de 10 € (voté par le conseil d'administration du 30/11/17).

Cette carte est personnelle et nominative.

Elle ne pourra en aucun cas être prêtée à un autre élève sous peine de sanction.

En cas d'oubli de la carte, un ticket de remplacement sera délivré par le service de gestion.

J'ai remarqué que certaines cartes n'avaient plus le nom de l'élève. En cas de perte, il est impossible de reconnaître les cartes. Merci de vérifier que le nom de votre enfant figure bien sur la carte.

Bien cordialement

—

Françoise Gicquel

Gestionnaire

Collège Jean Rostand

86170 Neuville-de-Poitou



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.